



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snafo.com>

Information Organismes de contrôle (2) 19 juillet 2010

Décret n° 2010-641 du 10 juin 2010 relatif à la réglementation de la circulation aérienne et à la gestion de l'espace aérien

Décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la DSNA

Notre précédente communication, du 13 juillet, sur les textes ci-dessus avait pour but d'attirer l'attention et de sensibiliser les personnels aux possibilités de création de nouveaux prestataires Navigation Aérienne sur le territoire et dans les espaces aériens relevant jusqu'à aujourd'hui de la seule responsabilité de la DSNA (ou de transfert de services à des prestataires européens déjà certifiés).

Dans un tract récent un syndicat, qui milite pour un monde meilleur dans un FAB fusionnel (poussé par une extrême bienveillance et par pure bonté d'âme) a tenu à nous informer de l'existence d'organismes AFIS pour lesquels ces textes sont applicables. Nous lui sommes infiniment reconnaissants d'avoir daigné nous éclairer et partager son savoir immense.

Nous remercions ces collègues de leur soutien et de leurs efforts pour nous rassurer car, nous l'avouons, nous sommes un peu inquiets quand, par exemple :

- **l'administration d'ordinaire extrêmement précise dans la rédaction des textes n'a malencontreusement jamais fait apparaître le terme "AFIS" et a opté pour une rédaction ouvrant toutes les possibilités en matière de fourniture des services de la Navigation Aérienne,**
- **les recrutements TSEEAC annoncés ne permettent pas de couvrir les besoins actuels et futurs (ni côté DSNA ni côté DSAC),**
- **les évolutions techniques des aérodromes seront limitées aux groupes A à C,**

- faute d'effectif suffisant les textes sur l'organisation du travail ne sont plus respectés dans certains services opérationnels,
- le futur diplôme de Technicien Supérieur de l'Aviation (personnels recevant une partie, qui reste à déterminer, de la formation TSEEAC et recrutements dès 2011) permettra de *"conseiller et assister les usagers, gérer la circulation aérienne, organiser les activités aéronautiques sur les aires de trafic ou de manœuvre, certifier les exploitants d'aérodromes, effectuer des contrôles et des audits, délivrer les autorisations d'exploitation"*. C'est textuellement la première proposition de l'administration dans laquelle nous n'avons pas non plus retrouvé l'ensemble des fonctions actuelles des TSEEAC mais quelques intitulés assez imprécis comme *"SURVEILLANCE : auditeur sûreté, cadre, chargé de zone observatoire, CTE, expert technique, gestionnaire de dossier technique, inspecteur ; NAVIGATION AERIENNE : assistant technique, cadre, cadre opérationnel, chargé SMQS, concepteur de procédures, contrôleur aérien"*. Mais...des compléments doivent nous arriver !

Face à une désinformation constante et croissante de l'administration et de ses obligés, le SNNA-FO, syndicat indépendant, exprime ses craintes, et prévient les TSEEAC des risques à venir si rien ne change.

Le texte protocolaire nous engage dans une voie sans retour arrière possible et crée des conditions favorables à une interprétation et à une application des textes beaucoup plus large que la simple régularisation des organismes AFIS. Dans le contexte global, la première liste de fonctions des futurs TSA fournie par l'administration ne contribue pas à apporter plus de sérénité.

Pour démontrer votre opposition à un protocole de tous les dangers et pour affirmer votre rejet de la politique du prestataire unique,

**Manifestez votre désapprobation par
une journée de grève !
Mobilisez-vous le 21 juillet 2010 !!!**